
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la salle municipale du 771 chemin de la Beauce le 3 février 2015, à compter de 20h00

Sont présents :

Madame la conseillère Sylvette Savaria et Messieurs les conseillers Ghislain Beaugard, Pierre St-Louis, Bruno Napert et Daniel Palardy formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Daniel Plouffe.

Absence non motivée du conseiller Rémi Francis.

Monsieur Claude Geoffrion, directeur général et secrétaire-trésorier, assure le greffe.

1- OUVERTURE DE LA SESSION

À 20h00 monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte.

2015-02-15

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par le conseiller Pierre St-Louis, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2015
- 4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 13 janvier 2015 : suivi
 - b) Lecture et adoption des comptes
 - c) MRC de Marguerite-D'Youville – Dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11 décembre 2014
 - d) Regroupement régional d'achat de papeterie – Mandat à la MRC de Marguerite-D'Youville
 - e) Document explicatif du budget 2015 – Correction
 - f) Contrôle animalier
- 5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES
 - a) Rapport du représentant
 - b) Salle communautaire – Autorisation de demande de subvention
 - c) Cuisine communautaire – Autorisation de demande de subvention
 - d) Équipement pour la Salle du terroir
- 6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES
 - a) Rapport de la représentante
- 7- VOIRIE ET AQUEDUC
 - a) Rapport du représentant
 - b) Règlement n^o 188 concernant l'administration de l'aqueduc – Avis de motion
- 8- TRANSPORT ET TRANSPORT ADAPTÉ
 - a) Rapport de la représentante

- 9- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - a) Rapport des représentants
- 10- ENVIRONNEMENT
 - a) Rapport du représentant
- 11- CULTURE ET PATRIMOINE
 - a) Rapport du représentant
 - b) Motion de félicitations
- 12- LOISIRS
 - a) Rapport du représentant
- 13- AUTRES DOSSIERS
 - a) Équipements pour le chapiteau – Autorisation de demande de subvention
- 14- PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15- CORRESPONDANCE
- 16- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

2015-02-16

3- PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2015 – ADOPTION

Il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Bruno Napert, et unanimement résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2015 tel que déposé.

ADOPTÉE

4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

a) Le directeur général résume le suivi fait aux décisions du conseil.

b) Lecture et adoption des comptes

2015-02-17

CONSIDÉRANT le dépôt des comptes payés et à payer pour le mois de janvier 2015 au montant de 111 055,60\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Daniel Palardy, et unanimement résolu :

QUE la liste des comptes en date du 3 février 2015 au montant de 111 055,60\$ soit approuvée.

ADOPTÉE

c) MRC de Marguerite-D'Youville – Dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11 décembre 2014

Les membres du Conseil prennent connaissance du procès-verbal déposé.

d) Regroupement régional d'achat de papeterie – Mandat à la MRC de Marguerite-D'Youville

2015-02-18

CONSIDÉRANT l'invitation annuelle de la MRC de participer à l'achat regroupé d'enveloppes et de papier recyclé ;

CONSIDÉRANT les modalités de regroupement convenues entre les municipalités, la MRC de Marguerite-D'Youville et la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard, et unanimement résolu :

D'ADHÉRER au regroupement d'achat d'enveloppes et de papier recyclé pour l'année 2015.

ADOPTÉE

e) Document explicatif du budget 2015 - Correction

2015-02-19

CONSIDÉRANT que le document explicatif du budget tel qu'adopté le 2 décembre 2014, résolution numéro 2014-12-167, comportait des erreurs de transcription mineures pour les montants consacrés aux items « Taxe générale », « Gestion des matières résiduelles » et « Autres » ;

CONSIDÉRANT que ces erreurs n'ont aucun effet sur les taux de taxation mentionnés au document explicatif et adoptés par la résolution numéro 2014-12-167 et que leur correction n'aura aucun impact sur la taxation;

CONSIDÉRANT que lesdites erreurs sont les suivantes : 1^o.- au chapitre de la « Taxe générale » le montant devrait être de 420 722 \$ au lieu de 420 706 \$; 2^o.- au chapitre de la « Gestion des matières résiduelles, 41 155 \$ au lieu de 41 361 \$; 3^o.- au chapitre « Autres », 28 565 \$ au lieu de 28 375 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Pierre St-Louis, et résolu unanimement :

QUE le document explicatif du budget 2015 de la Municipalité de Calixa-Lavallée présenté par monsieur le maire Daniel Plouffe apparaisse comme suit :

Budget 2015

REVENUS	
Taxe générale	420 722\$
Taxe de police	104 363\$
Imposition de droits	7 500\$
Gestion des matières résiduelles	41 155\$
Taxe de secteur (nettoyage de cours d'eau)	61 500\$
Remboursement TVQ	15 000\$
Aqueduc (entretien du réseau et consommation d'eau)	53 129\$
Salle communautaire – Subvention fédérale	47 765\$
Salle Communautaire – Pacte rural	39 197\$
Cuisine communautaire et bureaux – Pacte rural	74 000\$
Installation skate park – Pacte rural	7 350\$
Subventions amélioration réseau routier, taxe d'accise	143 882\$
Autres (constats, location salle, redevances mat. Rés., intérêts...)	28 565\$
Surplus accumulés non affectés	50 000\$
TOTAL REVENUS :	1 094 128\$
DÉPENSES	
Administration générale	252 616\$
Sécurité publique	170 526\$
Transport	162 383\$
Hygiène du milieu	114 868\$
Urbanisme et aménagement du territoire	109 525\$
Loisirs et culture	284 210\$
TOTAL DÉPENSES :	1 094 128\$

ADOPTÉE

f) Contrôle animalier

Nous avons reçu deux propositions concernant le contrôle animalier sur le territoire de la municipalité. Une résolution sera adoptée par le Conseil à la

prochaine assemblée régulière afin d'assurer le meilleur service à la population.

5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

a) Rapport du représentant

Monsieur Daniel Palardy nous fait part de la rencontre avec Monsieur Kevin Blondin, architecte, concernant les travaux prévus pour la rénovation de la Salle communautaire, l'aménagement de la Cuisine communautaire et la modernisation de la Salle de mécanique (fournaise et électricité).

b) Salle communautaire – Autorisation de demande de subvention

2015-02-20

CONSIDÉRANT que les travaux de rénovation de la Salle communautaire sont prévus pour la présente année ;

CONSIDÉRANT qu'aux fins de ces travaux, une subvention a été accordée par Développement économique Canada au montant de QUARANTE-SEPT MILLE SEPT CENT SOIXANTE-CINQ DOLLARS (47 765,00\$) ;

CONSIDÉRANT qu'un sondage a été envoyé aux citoyens de Calixa-Lavallée à l'automne 2014 afin de déterminer le plan de travail 2014-2019 et le plan d'action pour l'année financière 2014-2015 dans le cadre du Pacte rural ;

CONSIDÉRANT que l'aménagement de la Salle communautaire est une priorité d'action suivant les résultats dudit sondage ;

CONSIDÉRANT que les investissements totaux pour ces rénovations sont évalués à CENT TROIS MILLE DOLLARS (103 000,00 \$) ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du Pacte rural, le Comité sur la ruralité de la MRC de Marguerite-D'Youville prévoit verser un montant de TRENTE-QUATRE MILLE SIX CENT TRENTE-CINQ DOLLARS (34 635,00\$) pour ce projet aux termes des investissements proposés pour l'année financière 2014-2015 ;

CONSIDÉRANT qu'une somme de VINGT MILLE SIX CENTS DOLLARS (20 600,00 \$) doit être versée par la Municipalité pour ce projet aux termes des investissements proposés pour l'année financière 2014-2015 ;

CONSIDÉRANT que le budget 2015 de la Municipalité de Calixa-Lavallée, adopté le 2 décembre 2014, prévoit les sommes nécessaires aux fins de ces rénovations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Pierre St-Louis, et résolu unanimement :

QUE LA MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE affecte spécifiquement une somme de VINGT MILLE SIX CENTS DOLLARS (20 600,00\$) aux fins de la rénovation de la Salle communautaire ;

QUE LA MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE demande à la MRC de Marguerite-D'Youville de l'autoriser à signer une demande de subvention au montant de TRENTE-QUATRE MILLE SIX CENT TRENTE-CINQ DOLLARS (34 635,00 \$) aux fins des travaux de rénovation de la Salle communautaire du Centre communautaire de Calixa-Lavallée, dans le cadre du Pacte rural.

ADOPTÉE

c) Cuisine communautaire – Autorisation de demande de subvention

2015-02-21

CONSIDÉRANT que les travaux d'aménagement de la Cuisine communautaire sont prévus pour la présente année ;

CONSIDÉRANT qu'un sondage a été envoyé aux citoyens de Calixa-Lavallée à l'automne 2014 afin de déterminer le plan de travail 2014-2019 et le plan d'action pour l'année financière 2014-2015 dans le cadre du Pacte rural ;

CONSIDÉRANT que l'aménagement de la Cuisine communautaire est une priorité d'action suivant les résultats dudit sondage ;

CONSIDÉRANT que les investissements totaux pour cet aménagement sont évalués à CENT SIX MILLE DOLLARS (106 000,00 \$) ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du Pacte rural, le Comité sur la ruralité de la MRC de Marguerite-D'Youville prévoit verser un montant de QUATRE-VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (85 000,00\$) pour ce projet aux termes des investissements proposés pour l'année financière 2014-2015 ;

CONSIDÉRANT qu'une somme de VINGT-ET-UN MILLE DOLLARS (21 000,00\$) doit être versée par la Municipalité pour ce projet aux termes des investissements proposés pour l'année financière 2014-2015 ;

CONSIDÉRANT que le budget 2015 de la Municipalité de Calixa-Lavallée, adopté le 2 décembre 2014, prévoit les sommes nécessaires aux fins de cet aménagement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Pierre St-Louis, et résolu unanimement :

QUE LA MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE affecte spécifiquement une somme de VINGT-ET-UN MILLE DOLLARS (21 000,00\$) aux fins de l'aménagement de la Cuisine communautaire ;

QUE LA MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE demande à la MRC de Marguerite-D'Youville de l'autoriser à signer une demande de subvention au montant de QUATRE-VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (85 000,00 \$) aux fins des travaux d'aménagement de la Cuisine communautaire du Centre communautaire de Calixa-Lavallée, dans le cadre du Pacte rural.

ADOPTÉE

d) Équipement pour la Salle du terroir

2015-02-22

CONSIDÉRANT qu'un montant de DIX-NEUF MILLE CENT HUIT DOLLARS (19 108,00\$) est prévu pour le mobilier du Centre communautaire au budget 2015 de la Municipalité et qu'il a été déterminé que ce montant serait consacré à l'aménagement de la Salle du terroir ;

CONSIDÉRANT que ce montant tient compte des sommes remboursables au titre de la TPS et de la TVQ ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une soumission au montant de DIX-SEPT MILLE DOLLARS (17 000,00 \$) avant taxes, présentée par Les Cuisines Mario Lamoureux Inc., pour l'ameublement de la Salle du terroir ;

CONSIDÉRANT que ce montant se situe à l'intérieur du budget prévu ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par la conseillère Sylvette Savaria, et résolu unanimement :

QUE la somme totale de DIX-NEUF MILLE CENT HUIT DOLLARS (19 108,00\$) soit affectée spécifiquement aux fins de l'équipement de la Salle du terroir et que les travaux soient entrepris sans autre délai.

ADOPTÉE

6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES

Il n'y a rien à signaler sur ce point

7- VOIRIE ET AQUEDUC

a) Rapport du représentant

Monsieur Ghislain Beauregard nous informe que des représentations ont été faites auprès du Ministère des transports du Québec concernant la hauteur des bancs de neige le long de la rue Labonté et demandant de les abaisser. Le ministère nous a répondu par une fin de non recevoir.

b) Règlement n° 188 concernant l'administration de l'aqueduc – Avis de motion

2015-02-23

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Ghislain Beauregard, qu'à une prochaine séance le Conseil adoptera le règlement n° 188-2 modifiant le règlement n° 188 concernant l'administration de l'aqueduc. Un projet de règlement étant déposé, une dispense de lecture est demandée.

8- TRANSPORT ET TRANSPORT ADAPTÉ

a) Rapport de la représentante

Madame Sylvette Savaria nous confirme qu'une réunion aura lieu en avril prochain et qu'une restructuration est en cours suite à l'abolition des CLD.

9- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Il n'y a rien à signaler sur ce point.

10- ENVIRONNEMENT

a) Rapport du représentant

Monsieur Daniel Palardy signale qu'une présentation a été faite par la SÉMECS le 28 janvier dernier à Varennes concernant le projet d'usine de biométhanisation. Le président de la SÉMECS est Monsieur Martin Damphousse, maire de Varennes, et Madame Suzanne Roy, mairesse de Sainte-Julie, et Monsieur François Gamache, maire de Saint-Amable, représentent la MRC de Marguerite-D'Youville. La SÉMECS est formée de trois (3) MRC (Marguerite-D'Youville, Vallée du Richelieu et Rouville).

L'usine de biométhanisation sera située à Varennes sur la route 132, en face de l'usine de Greenfield Ethanol et entrera en service en septembre 2016. Les bacs bruns seront distribués au cours des mois de juillet et août.

Monsieur Bruno Napert suggère qu'une demande soit faite à la MRC pour que le service de ramassage des matières résiduelles et de la récupération soit fait une fois par semaine pendant le temps des Fêtes.

11- CULTURE ET PATRIMOINE

a) Rapport du représentant

Monsieur Pierre St-Louis nous rappelle que le souper-spectacle organisé par le Comité culturel et patrimonial aura lieu le 14 février prochain et que les billets sont en vente.

Le REFER est en pleine activité pour la préparation de la carte récréotouristique 2015.

b) Motion de félicitations au Comité culturel et patrimonial, au Comité des loisirs et au Comité de la bibliothèque pour le brunch et les activités de la Fête des neiges.

2015-02-24

CONSIDÉRANT les activités organisées à la Salle communautaire, à la bibliothèque et à l'extérieur par le Comité culturel et patrimonial, le Comité des loisirs et le Comité de la bibliothèque à l'occasion de la Fête des neiges tenue le 18 janvier dernier et le grand succès remporté à cette occasion ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par le conseiller Bruno Napert, et résolu unanimement :

QUE le Conseil offre ses plus chaleureuses félicitations et remerciements au Comité culturel et patrimonial, au Comité des loisirs et au Comité de la bibliothèque et à tous les bénévoles qui ont participé à l'organisation et à la tenue de ces activités.

ADOPTÉE

12- LOISIRS

Il n'y a rien à signaler sur ce point.

13- AUTRES DOSSIERS

a) Équipements pour le chapiteau – Autorisation de demande de subvention

2015-02-25

CONSIDÉRANT qu'un sondage a été envoyé aux citoyens de Calixa-Lavallée à l'automne 2014 afin de déterminer le plan de travail 2014-2019 et le plan d'action pour l'année financière 2014-2015 ;

CONSIDÉRANT que l'aménagement du chapiteau situé sur les terrains de la SACV avec certains équipements permettant certaines activités sportives et culturelles s'adressant à la population locale est une priorité d'action suivant les résultats dudit sondage ;

CONSIDÉRANT que les investissements pour ces travaux sont évalués à SEIZE MILLE DEUX CENTS DOLLARS (16 200,00 \$) ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du Pacte rural, le Comité sur la ruralité de la MRC de Marguerite-D'Youville prévoit verser un montant de TREIZE MILLE CINQ CENTS DOLLARS (13 500,00\$) pour ce projet aux termes des investissements proposés pour l'année financière 2014-2015 ;

CONSIDÉRANT qu'une somme de DEUX MILLE SEPT CENTS DOLLARS (2 700,00\$) doit être versée par la Municipalité pour ce projet aux termes des investissements proposés pour l'année financière 2014-2015 ;

CONSIDÉRANT que le budget 2015 de la Municipalité de Calixa-Lavallée, adopté le 2 décembre 2014, prévoit les sommes nécessaires aux fins de ces aménagements ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard, et résolu unanimement :

QUE LA MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE affecte spécifiquement une somme de DEUX MILLE SEPT CENTS DOLLARS (2 700,00\$) aux fins de l'aménagement du chapiteau avec certains équipements aux fins de permettre certaines activités sportives et culturelles s'adressant à la population locale ;

QUE LA MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE demande à la MRC de Marguerite-D'Youville de l'autoriser à signer une demande de subvention au montant de TREIZE MILLE CINQ CENTS DOLLARS (13 500,00 \$) aux fins d'aménager le chapiteau avec des équipements permettant des activités sportives et culturelles, dans le cadre du Pacte rural.

ADOPTÉE

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre une période de question pour le public.

Aucune question n'est présentée.

15- CORRESPONDANCE

Monsieur le maire nous indique que nous avons reçu une lettre de remerciements de Madame Suzanne Roy, présidente de l'UMQ, suite à notre adhésion à l'organisme.

Une lettre a été envoyée à Monsieur Pierre Moreau, ministre des affaires municipales et de l'occupation du territoire, concernant notre préoccupation relativement à l'utilisation sommes consacrées au Pacte rural.

16- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2015-02-26

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par la conseillère Sylvette Savaria, et unanimement résolu que la présente session soit levée à 20h16.

ADOPTÉE

Daniel Plouffe
Maire

Claude Geoffrion
Directeur général et Secrétaire-trésorier